

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de commerce
relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes
les mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 décembre 2023

S.A. PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

Société Anonyme au capital de 1 092 715 €

19 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RCS NANCY 483 047 866

Aux actionnaires de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 353 407 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Nancy, le 7 juin 2024

BATT AUDIT
Stéphane RONDEAU



Commissaire aux Comptes

— L —

S.A. PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

**19 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY
RCS Nancy 483 047 866**

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Exercice clos le 31/12/2023

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées de la société, à savoir :

■ Effectif du personnel	31
■ Nombre de personnes visées par le présent état	5
■ Montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées	353 407 €

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 7 juin 2024



Jean-Paul FEVRE
Président du Conseil d'Administration